REGLEMENT DE LA COUPE DU HAINAUT MIXTE

Le comité Provincial du Hainaut organisera pour la saison 2024-25 une coupe provinciale « mixte » par handicap.

Cette compétition sera uniquement provinciale.

Seuls les clubs affiliés à l’AFTT peuvent y participer.

Les Dames joueront avec leur classement « homme ».

Tous les participants, en raison de leur inscription, déclarent accepter le règlement.

A l’inscription, le club fixe le jour auquel il dispute ses rencontres à domicile.

Les clubs paient un droit d’inscription de 6€ par équipe.

Les rencontres se déroulent en semaine, les dates limites seront fixées par le responsable de la Coupe.

Le tirage au sort (effectué par le CP) ainsi que les résultats seront publiés sur le site de la Province dans la rubrique « Coupe du Hainaut mixte »

Le début des rencontres est fixé à 20 heures.

L’équipe visitée doit fournir les balles de la rencontre et est responsable des feuilles d’arbitrage qui doivent être complétées en 3 exemplaires.

La feuille d’arbitrage originale doit être envoyée dans les 24 heures suivant la rencontre au responsable de la Coupe.

Une copie sera pour l’équipe visiteuse et l’autre copie conservée par le club visité.

Une rencontre de Coupe se dispute sur une table. Cependant, avec l’accord des 2 capitaines (accord figurant sur la feuille d’arbitrage avant le début de la rencontre), une rencontre peut se jouer sur deux tables.

Lorsqu’un joueur est amené à jouer deux parties consécutives, il a droit à un repos de 5 minutes entre ces deux rencontres.

Une équipe (obligatoirement mixte) est composée de 2, 3 ou 4 joueurs appartenant au même club sans aucune restriction au point de vue classement.

Les joueurs devront obligatoirement disputer leurs matchs de Coupe en s’alignant avec leur classement du moment, même si celui-ci est modifié en cours de saison.

Avant le début de chaque rencontre, 2 joueurs de cette équipe (1 homme et 1 dame) seront désignés pour jouer les simples. Les 2 autres joueurs ne pourront jouer que le double qui sera obligatoirement mixte.

La composition de l’équipe de double peut être donnée juste avant la rencontre du double.

Aucun joueur ne pourra jouer ni s’inscrire dans deux équipes de cette coupe du Hainaut mixte.

Les dames pourront toujours s’inscrire en coupe du Hainaut « Dames »

Les hommes pourront toujours s’inscrire en coupe du Hainaut « Messieurs »

Une équipe ne peut être modifiée en cours de saison.

Les matchs se jouent comme suit : 4 simples croisés et un double après les 2 premiers simples.

En accord avec les 2 capitaines, on peut arrêter au score acquis de 3.

Les matchs se déroulent en **quatre** sets gagnants et les points d’handicap sont ajoutés **au début** des sets. Pour les points d’handicap, il y a lieu de se référer au tableau d’handicap Messieurs publié par l’Aile francophone en début de saison : pour le double, on additionne les points des 4 joueurs participant au double et on divise le résultat par 4 (si fraction, on arrondit à l’unité supérieure).

Lors d’une « Belle », (7ème set) le changement de côté s’effectue lorsque le premier joueur (ou équipe) qui ne possède pas de points d’handicap a obtenu 5 points.

Amendes : Forfait prévenu : 20€

 Forfait non prévenu : 40€

Attention : Forfait à la journée finale : 100€